

Après le 1^{er} tour des élections présidentielles

Comme à l'occasion du 1^{er} tour des élections présidentielles, l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique, fidèle à la charte d'Amiens et dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion du 2^{ème} tour des élections présidentielles.

L'UD cgt-FO de Loire-Atlantique réaffirme son attachement à la République, une et indivisible, garante de l'égalité de droits, à l'universalisme républicain, à la laïcité, à la séparation des Eglises et de l'Etat, et sera sans faiblesse, sans concession sur ses principes fondamentaux : le refus du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie, des slogans qui font de l'étranger, du réfugié, le bouc émissaire faute d'apporter des réponses de justice sur le terrain économique et social.

L'UD cgt-FO de Loire-Atlantique réaffirme également son refus de vivre sous un régime d'urgence permanent et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales.

Quel que soit le résultat des élections, l'Union Départementale n'acceptera pas, entre autres :

- ❖ Le report de l'âge à la retraite à 65 ans et la fin des régimes spéciaux ;
- ❖ La poursuite de la remise en cause des conquêtes sociales, la casse des services publics, de l'assurance chômage et la remise en cause des statuts des enseignants ;
- ❖ La privatisation de l'Université pour la rendre payante pour les étudiants.

Sur cette base, elle n'hésitera pas à appeler à la mobilisation pour défendre les intérêts particuliers et collectifs des salariés, retraités, chômeurs et jeunes. Elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement.

- ❖ **Pas touche à nos retraites, d'aucune façon !**
- ❖ **Non à la guerre ! Pas un doigt dans une quelconque Union Nationale !**
- ❖ **Non aux fermetures de lits dans les hôpitaux, défense de la Sécu et des services publics.**
- ❖ **Augmentation générale des pensions, des salaires avec indexation sur les prix.**
- ❖ **Liberté de négociation et maintien de toutes les conventions collectives.**

Nantes, le lundi 11 avril 2022